



## Donation parent/enfant après 80 ans

Par **Monnier Chantal**, le **28/01/2017** à **10:58**

Bonjour,

En ce moment, aux infos, il parle des successions à savoir qu'il faudrait taxer plus les successions en ligne directe, sous prétexte que lorsqu'on hérite de nos parents après la cinquantaine on n'a plus de besoin à cet âge et surtout pour diminuer les inégalités entre citoyens Ces propos me révoltent, c'est pourquoi je viens vous interroger sur le forum. Mes parents ont travaillé toute leur vie pour se retrouver propriétaires d'un petit 3 pièces en Seine Saint Denis + une assurance vie de 20 000 euros + autres petits placements. Mon père est décédé en 2008 Maman a opté pour la totalité en usufruit, j'ai donc la moitié en nue propriété en tant que seule héritière. Maman a aujourd'hui 87 ans et depuis qu'elle est veuve, aucune donation n'a été établie. Est-il trop tard pour le faire ? existe t-il un avantage successoral à le faire aujourd'hui, sachant que son patrimoine peut dépasser aujourd'hui les 100 000 euros. Nous ne souhaitons pas que l'état se serve encore plus au passage !!!

Merci, cordialement.